

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021

Convoqués par lettre du Jeudi 23 Septembre 2021, les conseillers municipaux se sont réunis en séance ordinaire de Conseil le Mercredi 29 Septembre 2021 à 18 heures en mairie - Salle des Fêtes « Espace Marc Mercier » et ce, dans le respect des mesures légales et sanitaires liées à la pandémie de COVID 19.

Membres absents représentés :

- Monsieur Serge LEJEUNE qui a donné pouvoir à Monsieur Claude HÉGO,
- Monsieur José SAVARY qui a donné pouvoir à Madame Marylise FENAIN.



Secrétaire de séance : Monsieur Mehdi BENADDI

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 Juin 2021 est adopté à l'unanimité.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord pour une mission relative au système d'information et autorise le Maire à signer la convention.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de l'instruction des actes d'urbanisme de l'usine de batteries de Douai au service urbanisme de Douaisis Agglo et autorise le Maire à souscrire tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la décision.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne autorisation au Maire pour lancer la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme et signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service, décide de prescrire la procédure de modification du PLU et de fixer les modalités de la concertation de l'enquête publique.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la rue située à la zone d'activités La Haute Rive comme suit : « Louis BREGUET » et charge le Maire de communiquer cette information à différents services.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert et le classement des voiries et espaces communs de « La Closerie » dans le domaine public communal.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et autorise le Maire à la signer.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
 - de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État

prévus aux articles L301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R331-63 du même code ;

- d'exonérer totalement pendant 2 ans les immeubles à usage d'habitation qui sont financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R331-63 du même code.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement par Douaisis Agglo du Fonds de Concours Communautaire 2021 d'un montant de 224 403,00 €, pour financer des équipements publics et autorise le Maire à signer la convention y afférente.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne un agent communal comme coordonnateur d'enquête du recensement général de la population et décide de lui attribuer une indemnité correspondant à l'exercice de sa nouvelle responsabilité sur la base d'un forfait de 50 heures supplémentaires.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que dans le cadre du recensement général de la population, les agents recenseurs bénéficieront d'une rémunération au nombre de bulletins collectés selon les catégories suivantes :
 - feuille de logement papier et internet : 1,17 €
 - bulletin individuel papier et internet : 1,80 €
 - bordereau d'immeuble collectif : 5,30 €
 - bordereau d'habitation mobile : 5,30 €
 - bordereau de district : 5,30 €
 - bordereau de commune : 5,30 €
 - 2 x $\frac{1}{2}$ journée de formation d'agent recenseur : 20,25 €
- À l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe et à la création d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale, à raison de 6 heures hebdomadaires et ce, à compter du 1^{er} octobre 2021.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la suppression du poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe et à la création d'un poste d'animateur à temps complet et ce, à compter du 1^{er} octobre 2021.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents durant les vacances scolaires de la Toussaint du 25 octobre au 6 novembre 2021 et ce, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents durant les vacances scolaires de Noël du 20 décembre au 31 décembre 2021 et ce, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à la prestation chômage du Centre de Gestion du Nord et autorise le Maire à signer la convention y afférente.
- Le Conseil Municipal prend acte des décisions directes prises entre le 27/05/2021 et le 14/09/2021.

Vu par nous, Claude HÉGO, Maire de la Commune de CUINCY pour être affiché à la porte de la Mairie le 1^{er} octobre 2021, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,